

**Conseil d'Administration du 18 juillet 2014
Compte-rendu**

Présents :

Président	Benz WEBER
Directeur	Bruno MENGOLI
Directrice adjointe	Caroline LECOURTOIS (invitée)
Collège des enseignants	James NJOO, Gwen ROUVILLOIS, Édouard ROPARS, François GUÉNA, Vincent POIRIER
Collège des administratifs	
Collège des étudiants	Adrian QUERALES AMAYA, Poline TEXIER
Personnalités extérieures	Bernard LANDAU, Catherine BARBE, Sibylle SAMOYAULT
Excusés	Pierre PAULOT, Marc LE COQ (pouvoir remis à Catherine BARBE) , Dalil HAMANI (pouvoir remis à Vincent POIRIER), Patrick BOTTIER, Laurène VIAL, Juliette MONTFROND (pouvoir remis à Poline TEXIER), Renaud CRUELLS, Romain GODART, Gwenael QUERRIEN (pouvoir remis à Edouard ROPARS), Marie-Liesse SZTUCKA
Invité	Paul ASTRUC, Secrétaire général

Le Président de CA, Bendicht Weber, ouvre la séance à 9h00.

1 - Approbation des comptes rendus des CA des 11 avril, 23 mai et 26 juin 2014

Décision :

Le compte-rendu du 11 avril est approuvé à l'unanimité
Le compte-rendu du 26 mai est approuvé à l'unanimité avec ajout de la mention « Les membres soulignent la qualité du dossier remis et le travail fait par Danielle Hugues quant au rayonnement des relations internationales à l'ensapl »
Le compte-rendu du 26 juin est approuvé à l'unanimité

2 – Budget des conférences du mardi soir : rapporteurs C. Lecourtois

La première session s'est déroulée sur un semestre en 2012. Ce cycle de conférences répond à une demande pédagogique. Elles sont obligatoires pour les étudiants de Master mais ouvertes à un plus large public. Aucun budget n'avait été voté par le CA.

Le budget proposé est de 2 500 € qui sera dédié à la rémunération des conférenciers dont le nombre pourra varier en fonction du programme. La procédure administrative restera identique à celle en vigueur actuellement

Un programme plus resserré et plus attractif est envisagé pour cette nouvelle session. La répartition envisagée pour cette année est de 5 conférences pour le premier semestre et 2 lors du second.

En outre le projet de mutualisation des conférences avec d'autres écoles d'architecture et les partenariats est avancé afin de permettre une fréquentation plus assidue. Les aspects liés à la communication (affiches, newsletter, plan de communication ciblé, liste de diffusion) et de valorisation (vidéo des conférences en ligne sur le site de l'école) sont à renforcer. La visibilité à travers des thématiques plus larges permettrait de faire intervenir plusieurs conférenciers sur des grands sujets. Il faudrait alors tenter d'envisager un calendrier de programmation thématique dans lequel il convient que les responsables de séminaires s'impliquent.

Le choix des conférenciers et des thématiques est débattu et acté en CEVE avec l'implication des responsables de séminaire.

Le Président du Ca souhaite que l'ENSAPLV prenne l'habitude de formaliser des remerciements aux conférenciers en particulier ceux qui refusent toute rémunération.

Le budget prévisionnel d'indemnisation des conférenciers de 2 500 € (hors frais de transports et de nuitée) pour le cycle de conférences 2014-2015 est approuvé à l'unanimité.

3 – Constitution de la commission numérique : rapporteurs C. Lecourtois

Suite à des dysfonctionnements et des problèmes de communication entre le service

informatique et les différents acteurs de l'école, il a été envisagé de revenir sur la composition de la commission numérique votée en CA en 2012.

Composition : 1 représentant de chacun des champs TPCAU, SHSA, HCA, VT, 2 représentants en ATR, 3 représentants en STA, 3 étudiants (L2, L3, Master), 1 représentant des laboratoires de l'école, deux membres du service informatique, le SG, le directeur ou la directrice adjointe, 1 membre du service de la pédagogie.

Missions : établissement et développement d'une politique spécifique sur le numérique (schéma directeur de l'école), établissement d'une charte d'usage des ressources, du matériel et des logiciels de l'école (planning d'usage des salles, salle informatique «nomade», usage du matériel du libre service), gestion du parc matériel et logiciel, gestion des salles et de leurs équipements informatiques (achat, installation, maintenance et renouvellement), gestion internet et évolution des serveurs, gestion du budget, offre pédagogique numérique.

Le premier travail de cette commission consistera à réaliser un bilan des existants : parc matériel et logiciels, enseignements développés en relation avec les outils numériques, usages du parc matériel et logiciels, budget alloué depuis trois ans, états des serveurs, etc. Le CA propose de créer un groupe de travail pour réaliser un audit qui consistera à réaliser le premier travail évoqué ci-dessus.

Ce groupe de travail sur l'audit est composé de François Guéna, Dalil Hamani, 1 enseignant de projet (Chimène Deneulin est pressentie ainsi que Ron Kenley) et 1 étudiant moniteur à Cambrai.

Calendrier proposé : 1ère étape d'audit Novembre 2014

Décision :

Le groupe de travail équipement numérique, sa composition, sa lettre de mission et son calendrier sont approuvés à l'unanimité.

4 -Composition des commissions CEVE et projet de constitution d'une commission PFE : rapporteur C. Lecourtois

Il est rappelé que les commissions propres à l'école sont proposées pour améliorer son fonctionnement.

Commission des PFE

Composition : les enseignants de PFE, 1 agent administratif, 1 membre de la direction et 2 enseignants de Licence et Master non impliqués dans les PFE.

Un coordinateur sera nommé par la commission PFE et représentera cette instance au sein du CEVE.

Cette instance où les étudiants ne seront pas présents, leur sera utile.

Missions :

bilan du fonctionnement actuel et des attentes de chaque groupe,

Réflexion sur les critères d'évaluation et modalités de rendus, objectifs et attendus du PFE au sein de l'école en général,

Constitution et organisation des jurys (de soutenance et de délibération, proposition de présidents de jury),
organisation des soutenances (avec et/ ou sans mentions recherche, dates),
Exposition et valorisation des travaux de PFE au sein de l'école.
Organisation de la formation (temporalité, encadrement en semestre 11?)
Transmission des réflexions aux instances

Décision :

Le principe de création de la commission PFE est approuvé à l'unanimité

CEVE

La proposition de revoir la constitution du CEVE est liée à des mouvements internes et au bilan de ses besoins actuels. Le coordinateur PFE sera désigné par la commission éponyme.

Le CA nomme comme nouveaux membres :

ATR : B. Segers et B. Debombourg suppléant (en remplacement des représentants actuels)

STA : Thierry Ciblac suppléant (en remplacement du représentant actuel)

HMONP : M. Nordström

Yves Rouby remplacera Suzel Balez au second semestre.

Les modalités de représentation des membres du CA dans les autres instances de l'école sont reportées à la prochaine séance.

Besoins en termes de représentants au sein de l'instance :

Un représentant CRI

Un représentant TPCAU L1 suppléant

Un représentant CA

Un représentant CS

Un représentant TPCAU L2 titulaire

deux représentants TPCAU master (titulaire et suppléant)

Un représentant Recherche

Un représentant ATR suppléant(Technique de représentation)

5 - Point d'information sur les projets d'actions internationales pour 2015 :
rapporteur D. Hugues accompagnée de Pierre BOUCHE et Claudio SECCI

Un bilan de l'activité de la CRI a déjà été présenté au CA. La CRI a pour mission d'aider le CA à apprécier les demandes de budgets relatifs aux voyages internationaux.

Les éléments toujours très sérieux et précis transmis par la commission des relations internationales aux membres du CA sont unanimement appréciés.

Beaucoup de projets en continuité ou nouveaux ont été lancés en 2014.

La prise en charge définitive par l'école se fait sur la base d'un coût étudiant global. Le budget est alors réadapté en fonction du nombre d'étudiants impliqués. La prise en charge de l'école pour les voyages d'études et de coopération est calculée sur la base de 200

€/étudiant. Pour les ateliers internationaux pour lequel 50 % du coût prévisionnel étudiant est supérieur à 500 €, le montant total de la prise en charge des étudiants est calculé sur la base de 500 € multipliés par le nombre prévisionnel des étudiants. Pour obtenir le nombre d'étudiants possible pour l'action, le montant total est ensuite divisé par le coût prévisionnel (50%) initial, ce qui conduit à une réduction du nombre des étudiants.

Les fonds européens de missions d'enseignement Erasmus + que reçoit l'école sont largement utilisés pour la prise en charge des enseignants lorsque la destination de l'action internationale se situe dans la ville d'une université partenaire Erasmus +. Au delà de raisons budgétaires la mobilité enseignante Erasmus + fournit l'occasion d'approfondir les relations inter-universitaires avec nos partenaires. Elle permet également aux étudiants en mobilité dans l'université concernée de pouvoir rencontrer des enseignants de l'ENSAPLV. Enfin, elle permet le développement d'encadrement partagé donnant une ouverture à l'international pour les étudiants qui ne peuvent effectuer de mobilité à l'étranger.

Le budget prévisionnel en 2014 était de 188 377 € proche de celui de 2011.

Les besoins pour 2015 s'élèvent à 225 181 €.

L'ouverture sur d'autres partenariats se concrétise notamment en Afrique, d'autres actions s'inscrivent dans des coopérations pérennes.

Une augmentation des voyages d'études, notamment en L2, est à constater.

Un recadrage se pose alors pour recentrer certaines actions afin de leur donner une plus grande clarté dans la stratégie menée par l'école en matière de relations internationales.

Les membres du CA indiquent qu'il ne s'agit pas d'évaluer l'intérêt des projets internationaux proposés mais l'impact de ce budget sur d'autres actions menées à l'Ensaplv dans le cadre de son projet d'établissement.

Quelques remarques émergent sur le manque de visibilité sur des offres pédagogiques présentées dans le document budgétaire transmis. Il est précisé que la valorisation des ateliers internationaux est largement diffusée au travers d'expositions et de publications. Sans doute une articulation plus fine serait à trouver pour mettre en correspondance les propositions internationales et le programme pédagogique validé en CEVE. Il serait judicieux de mettre en place des articulations transversales et un calendrier plus en amont entre le CEVE et la CRI afin de trouver une cohérence budgétaire et pédagogique.

L'engagement des enseignants concernés tant sur le plan personnel que sur le plan financier quant à la préparation et l'organisation des ateliers et voyages internationaux n'est pas reconnu par l'école à sa juste mesure.

Les perspectives mises en avant montrent un fort accroissement de propositions de voyages d'études en Licence. En Licence 2 l'inégalité constatée entre les groupes qui partent et ceux qui ne partent pas est flagrante.

Des voyages d'études en France pourraient judicieusement se substituer à certains déplacements internationaux, en conservant les mêmes visées pédagogiques.

La CRI doit être confirmée dans sa responsabilité d'analyse et de classification des propositions de voyages. Son articulation avec les autres instances et le programme pédagogique doivent être précisés par un travail commun avec le CEVE.

Décision :

Les membres du CA pleinement informés de l'évolution du budget des relations internationales se prononcent sur une enveloppe à minima de 166 000 € (équivalent au budget prévisionnel 2014 destiné à l'engagement des actions de partenariats proposées pour 2015) qui sera réexaminée au moment de la validation par le CA du budget primitif pour 2015.

Il est demandé au CEVE, CRI et CA de définir lors d'une réunion commune les modalités d'un travail conjoint et transversal et d'établir les critères de sélection des projets proposés en fonction de leurs intérêts pédagogiques. La CRI est confirmée dans ses missions y compris pour définir une stratégie pour les voyages d'études en France et à l'étranger.

La motion est votée par 1 abstention et 16 voix pour

Séance restreinte

1 - Approbation des candidats aux postes vacants de MAA suite au concours 2014

La commission de recrutement s'est réunie le 11 juillet et a retenue les candidatures ci-dessous.

Les candidats pour le poste de TPCAU ont fait preuve de très grande qualité lors de leur entretien.

L'application de la RGPP impose de différencier les ETPT selon les agents administratifs (52 ETPT ATOS) et les enseignants (105 ETPT enseignants). Le mode de calcul qui jusqu'à présent était global fait maintenant ressortir 2 ETPT enseignants de trop (107 ETPT enseignants) et 2 ETPT administratifs de moins (50 ETPT ATOS).

La direction négocie étroitement avec le ministère de tutelle pour éviter de revenir sur les derniers recrutements.

Décision :

Profil n°1, MAEA champ STA OMI, Maria Martinez Gragera, est approuvé à l'unanimité

Profil n°2, MAEA champ STA OMI, Aurélie de Boissieu, est approuvé à l'unanimité

Profil n° 3, MAEA champ STA CIMA à mi-temps non renouvelable, Vincent Bouquerel est approuvé par 1 voix contre et 12 voix pour

Profil n°4, MAEA champ STA CIMA à mi-temps non renouvelable, Sylvain Ebode est approuvé à l'unanimité

Profil n° 5, MAEA champ STA CIMA à mi-temps non renouvelable, Marc Leyral est approuvé à l'unanimité

Profil n°6, MAEA champ TPCAU à plein temps renouvelable, Frédéric Martinet est approuvé à l'unanimité

Profil n°8, MAEA V&T à plein temps renouvelable, Géraldine Molina est approuvé à l'unanimité

Dates des prochains CA (sous réserve de modifications) :

- 17 octobre à 9h00

- 14 novembre à ghoo
- 5 décembre à ghoo
- 23 janvier à ghoo
- 13 mars à ghoo
- 17 avril à ghoo
- 22 mai à ghoo
- 26 juin à ghoo
- 17 juillet à ghoo

Le Président du CA lève la séance à 14h 36.

Bendicht Weber
Président du Conseil d'administration

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'B. Weber', is written over a horizontal line that extends to the left and right of the signature.